

COMMUNE
DE
ROGLIANO

20247

A Rogliano, le 30 août 2022

ARRETE N°24/2022

**ARRETE PROLONGEANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PLAN LOCAL
D'URBANISME**

Le Maire de la Commune de Rogliano,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de l'Urbanisme

VU l'arrêté n°20/2022 portant organisation de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant qu'une erreur matérielle a été faite lors de la mise en ligne des documents nécessaires à l'enquête et que l'erreur a été rectifiée le 30 août 2022 justifiant une prolongation de l'enquête publique jusqu'au 28 septembre 2022,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'enquête publique portant sur le plan local d'urbanisme est prolongée jusqu'au 28 septembre 2022, 12 heures.

ARTICLE 2 : Pendant la durée de l'enquête publique, Madame la commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairie pour toute demande d'information se rapportant à l'objet de l'enquête et recevoir les observations, propositions, écrites ou orales, aux jours et horaires suivants :

- **Le lundi 22 août de 9h à 12h00 (ouverture de l'enquête)**
- **Le mercredi 31 août de 9h00 à 12h00**
- **Le vendredi 9 septembre de 9h00 à 12h00**
- **Le mercredi 21 septembre de 9h00 à 12h00**
- **Le mercredi 28 septembre de 9h00 à 12h00 (clôture d'enquête)**

Pendant la durée de l'enquête, la commissaire enquêtrice pourra en outre :

- Recevoir toute information et, si elle estime que des documents sont utiles à la bonne information du public, demander à la commune de communiquer ces documents au public ;
- Visiter les lieux concernés, à l'exception des lieux d'habitation, après en avoir informé au préalable les propriétaires et les occupants ;
- Entendre toutes les personnes concernées par le projet qui en font la demande et convoquer toutes les personnes dont elle juge l'audition utile ;

ARTICLE 3 : Le dossier du projet d'élaboration de plan local d'urbanisme (PLU), les informations environnementales s'y rapportant et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire

enquêteur, sont consultables et tenus à disposition du public durant toute la durée du siège de celle-ci :

Mairie de Rogliano
Le Village, 20247 ROGLIANO.
Tél : 04.95.35.42.04
Email : secretariat@rugliano.corsica
Jours et horaires d'ouverture de la Mairie :
- Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00

Une version dématérialisée du dossier de projet d'élaboration de plan local d'urbanisme (PLU) est consultable à l'adresse informatique dédiée : <https://www.registre-dematerialise.fr/4154>

Les observations et propositions pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie ;
- par correspondance postale à la mairie de Rogliano, à l'attention de Madame la commissaire enquêteur
- par courriel à l'adresse : enquete-publique-4154@registre-dematerialise.fr
- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4154>

-Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites, sont consultables au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut obtenir, à ses frais (photocopies et éditions papiers payantes), communication de copies dudit dossier auprès de la commune de Rogliano.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la commissaire enquêteur ;
- Monsieur le Préfet ;
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia ;
- Monsieur le Directeur de la Direction départementale des territoires (DDT).

